

# Groupe technique déchets - AILB

Réunion au SMCNA du 25/05/2023

Compte rendu

Objectifs de la réunion			
1. Aboutir à une trame de lettre à écrire			
2. Construire le futur groupe de travail déchets			
Ordre du jour			
1. Etat d'avancement du travail du groupe			
2. Présentation du SMCNA			
3. Partage des situations des EPCI sur :			
o Les sites de traitement			
o La tarification			
o Le contrôle d'accès			
4. Identification de pistes d'action à porter en commun			
Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Marquet	Jérôme	SMICTOM des Pays de Vilaine	Directeur
Noël	Nathalie	SMCNA	Directrice
Fontaine	Rémy	CC de Nozay	VP délégué à l'environnement
Theveniau	Claire	CC de Nozay	Présidente de la CC
Bolan	Sophie	CC de Nozay	Responsable déchet
Burban	Rozenn	CC d'Arc Sud Bretagne	Responsable déchets
Feret	Samuel		Vice-président Transition Ecologique
Guiblin	Pascal	Questembert Communauté	Conseiller en charge des déchets
Ricordel	Jérôme	Redon Agglomération	VP en charge des déchets
Josset	Clément		Responsable des déchèteries
Antheaume	Christophe	CC de Blain	Responsable service déchets
Ethoré	Bernard	Brocéliande Communauté / SMICTOM CO	Président
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlouvet	Gaël	Tehop	Consultant, directeur
Huthwohl	Sacha		Chargé d'étude
Malardé	Anaïs		Chargé d'étude

## Relevé de décisions

---

Le questionnaire sera renvoyé aux personnes ne l'ayant pas reçu (notamment J. Marquet, SICTOM Pays de Vilaine).

Pour la prochaine réunion (groupe 4), une carte avec le maillage des déchetteries et leurs conditions d'accès sera réalisée par Tehop.

Un brouillon de lettre sera envoyé par Tehop, sur lequel chacun sera invité à réagir, proposer des reformulations, des points additionnels ou des éléments à supprimer. Jean-Michel Buf sera contacté en amont.

L'objet du groupe de travail n°4 sera de répondre à la question suivante : qu'avez-vous envie de porter, de manière collective ? L'opportunité d'inviter les vice-présidents des Régions en charge de la planification des déchets sera à discuter lors de la réunion du 14 septembre.

## Prochaines échéances

---

### Le groupe de travail déchets

Réunion 4 du groupe de travail : 14 septembre 2023 à 8h30, à Redon Agglomération.

### Agenda

/

## Relevé des échanges

---

### Introduction

Après un tour de table de présentations, Gaël Virlovet présente les objectifs de la réunion et fait un rappel des précédents échanges.

Les lettres pour les présidents de Région et les préfets de Régions seront affinées en fin de réunion.

Le territoire concerné est homogène. Il s'agit de s'interroger sur ce que les territoires ont à partager en termes de déchets, et de voir jusqu'où ils souhaitent aller ensemble.

# Présentation du SMCNA

Nathalie Noël, en tant qu'hôte et directrice, présente le SMCNA et les différentes actions du syndicat.

Le territoire du SMCNA a évolué progressivement, avec historiquement Nozay et le site d'enfouissement de Treffieux. Aujourd'hui, il compte 5 communautés de communes (Blain, Nozay, Pontchâteau-St-Gildas-Des-Bois, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon), soit environ 170 000 habitants. Le territoire comprend 17 déchetteries, qui constituent des équipements importants des communautés de communes. Le syndicat intervient quant à lui sur la partie transport de bennes et valorisation des déchets, pour le compte des communautés de communes. Le SMCNA a récupéré la compétence du tri en 2005-2006 pour plus d'homogénéité à l'échelle des communautés de communes. La relation avec celles-ci est forte : suivi des prestataires, organisation des rotations...

**Point sur la réglementation** – Elle est axée suivant les missions suivantes : réduire, réutiliser, recycler, valoriser. Beaucoup d'actions de prévention ont été mises en œuvre :

- Auprès des habitants pour changer les habitudes de consommation (vrac, location, déchets verts...) ;
- Sur les équipements, avec des contrôles accrus (caméra, caractérisation) ;
- Réparer avant de jeter, développer le réemploi (vide grenier...) ;
- Collecte sélective de tous les emballages, extension sur tout le territoire ;
- Valorisation organique : compostage, individuel et collectif ;
- Valorisation énergétique : sujet qui dépasse le syndicat : recherche de partenariat avec des incinérateurs déjà existants.

L'ensemble du territoire fonctionne avec une redevance incitative. Pour la CC de Nozay, on parle de redevance déchets, pour éviter la connotation négative du mot « incitative ». Ce type de tarification a eu un impact positif sur le tri, et a vu une baisse des tonnages et du prix effectif.

La mise en place de la valorisation de la matière organique avec le compostage a été validée en 2022, avec la feuille de route biodéchets : incitation massive au compostage, individuel et partagé, avec un plan de déploiement des composteurs. Concernant le traitement des ordures ménagères (OM), il existe des sites de valorisation énergétique, mais cela va au-delà du syndicat. Il y a des partenariats avec des incinérateurs existants en dehors du territoire. Un projet de CSR est également à l'étude.

Le SMCNA dispose d'un équipement d'enfouissement sur le site de Brioules. Il a été ouvert en 1995, pour une durée de vie initiale allant jusqu'en 2025. Il y a actuellement des discussions en cours pour aller au-delà de cette date, sans étendre la surface du site. Initialement, l'autorisation était valable pour 5000 tonnes, puis elle a augmenté progressivement : à 18 000 tonnes puis 36 000 tonnes aujourd'hui. En réalité, il accueille plutôt 31 000 tonnes par an en moyenne.

Quelques chiffres :

- Moyenne du syndicat en OM et tout-venant : 190t/an/hab.
- Moyenne sur la partie OM : 120t/an/hab.

Il y a des disparités en fonction des territoires, de la tarification incitative...

> Gaël Virlouvet indique que ces chiffres sont plutôt bons pour un territoire si étendu.

Le syndicat a constaté une baisse significative des quantités d'OM (encore de l'ordre de 6% cette année, même si c'est plus faible que sur d'autres territoires), et un maintien des quantités sur la partie tout-venant. Claire Theveniau souligne que ces chiffres sont aussi à mettre en relation avec la progression du nombre d'habitants (15 à 18 000 arrivants par an), qui est estimée à + 800 000 nouveaux habitants à horizon 2050.

Les chiffres donnés correspondent à du tout-enfouissement, basé sur 2022 (donc sans prendre en compte les trois communes qui ont rejoint le syndicat en 2023). Ces chiffres ne prennent en revanche pas en compte les tonnages des déchetteries, soit environ 80 000 tonnes.

L'attention est portée sur l'importance des déchetteries, qui sont des vitrines pour les collectivités, et un outil de proximité avec les habitants. Ce constat est partagé par Sophie Bolan, responsable déchets de la CC de Nozay.

Le site d'enfouissement de Brioules comprenait un petit centre de tri, fermé en 2020. Pour autant, le syndicat ne souhaite pas abandonner cette partie du site, et des réflexions sont en cours pour déterminer ses futurs usages. L'atout de cette zone est qu'elle comporte un pont bascule de 18 mètres, ce qui est plutôt rare, et a attiré des propositions venant d'acteurs privés. Cap Eco Recycling se voit ainsi louer un bâtiment. Cela permet d'avoir une nouvelle source de revenus et de valoriser l'équipement. Il y a également un projet de matériauthèque sur une autre zone du site, avec une volonté de construire le bâtiment prévu à cet effet en matériaux de réemploi, bien que cela s'avère plus compliqué que de faire du neuf. Enfin, lorsque le site (partie enfouissement) fermera, l'installation de panneaux photovoltaïques est envisagée.

Pour prendre le relai du site de Brioules, différentes mesures ont déjà été prises :

- Investissement sur deux quais de transferts, pour les emballages ménagers, journaux-magazines, verre, cartons, OM, tout-venant. Ces éléments aident à la péréquation des coûts de transport sur un territoire vaste. Il s'agit d'équipement rustiques/simples, et robustes, pour limiter les risques de pannes.
- Pour le tri des emballages, il n'y a pas eu d'accord avec la métropole de Nantes, malgré des discussions bien engagées. En revanche, le SMCNA a été contacté par Valor3E, ce qui a abouti à la création d'une Société Publique Locale UniTri, et à un projet de centre interrégional de tri des déchets recyclables d'une capacité de 50 000 tonnes. Les politiques publiques ne laissent plus le choix, il a fallu massifier, ce qui conduit à un mastodonte, qui plus est éloigné du territoire. Le site est toujours en construction, il y a eu beaucoup de retard (un an et demi) à la suite de contraintes environnementales (haies, zones humides).
- Pour les OM, la métropole de Nantes a recontacté le syndicat. La DSP va être lancée en juin 2023, pour démarrage en 2025. Nantes Métropole propose de prendre une partie des tonnages dès janvier 2025. Pour eux, c'est un effort important puisqu'ils vont doubler leurs capacités, et devoir porter le projet en concertation nationale.
- Pour le traitement du tout-venant, des études sont en cours, en partenariat avec Trivalis, syndicat de Vendée, et 8 collectivités d'UniTri. Il s'agit toujours d'incinération, avec un projet de CSR, qui va régler 40% du tout-venant. Pour le reste, ce sera de l'enfouissement, et du privé, ce qui risque de coûter cher. Pour les débouchés, il était initialement prévu que 100% partent aux cimentiers. Mais cela ne paraît pas

forcément judicieux, il faut étudier la possibilité d'accoler ce projet avec un réseau de chaleur. Les discussions sont toujours en cours, et n'ont pas encore abouti.

LE SMCNA mène également des actions de prévention. S'il n'y a pas d'équipement sur le territoire, l'objectif est de réduire au maximum la quantité à exporter, pour limiter les coûts. Dans les décisions, il est très important de sécuriser la partie traitement, car la prévention et la réduction de tonnage prennent du temps : le zéro déchet n'est pas pour aujourd'hui. En revanche, cela n'empêche pas la prévention. Ce qui a été fait :

- Tout le territoire est en redevance « déchet » (enlever le mot incitative pour faire comprendre aux gens que ce n'est pas parce qu'ils trient qu'ils vont payer moins cher).
- Engagement depuis plus de 10 ans sur les recycleries, malgré le fait que ça ne détourne que très peu de tonnage (environ 500 tonnes)
- Difficultés à se placer sur le réemploi des matériaux, alors que le gisement est bien là. Pour parer ce sujet des matériaux, des zones de dons sont mises en place, de manière expérimentale, pour essayer de prouver qu'il y a un intérêt. En 1 semaine de présence, détournement de 3 tonnes → Le déchet devient une ressource. Les zones de dons sont mises en place avec un montage juridique, qui permet de dire aux gens qu'ils peuvent récupérer les matériaux déposés.
- Le compostage individuel et partagé. D'après la directrice de SMCNA, il faut du déchet vert, du végétal dans les déchetteries car c'est un « bon » déchet. Il ne faut pas lutter contre, ni culpabiliser l'utilisateur, il faut mettre en place les bonnes manières de les traiter. Réfléchir au bon déchet, au retour à la terre. Ce qui coûte le plus cher c'est le plastique, et il ne faudrait pas que les gens se mettent à installer des haies en plastique.
- Engagement fort sur le réemploi : locaux en réemploi, composteurs en réemploi. Il y a une volonté de démontrer qu'on peut construire en réemploi. Même si c'est compliqué, très long, il y a malgré tout de bonnes chances d'aboutir.
- Zones de dons éphémères et expérimentation de zones de dons permanentes (avec construction en réemploi).

## Échanges pendant la présentation du SMCNA

### Le fonctionnement des déchetteries

#### *Exemple du fonctionnement de la déchetterie de Nozay*

Elle est ouverte depuis 2020 suite à des travaux de réhabilitation, mise aux normes et agrandissement. Le contrôle d'accès s'y fait par badge : l'idée est que les agents soient concentrés sur les apports et non sur les accès. Il y a une facturation pour les professionnels, mais pas pour les particuliers, qui sont néanmoins soumis à une limitation à 2 m<sup>3</sup> par passage, y compris pour les déchets verts. Lorsqu'il y a un besoin de gros apport, il est demandé aux usagers de prendre contact à l'avance, pour faire en sorte d'accueillir tout le monde, même si ça n'est pas toujours évident. Les agents savent qu'ils doivent être vigilants sur les quantités apportées et à la qualité, notamment par les professionnels. Pour faciliter leur tâche, il y a un système de sonnerie lorsque des professionnels badgent. Le travail des agents est d'ailleurs

salué à Nozay : c'est l'une des collectivités où il y a le moins de non-conformités, et aucun refus de benne.

Jérôme Ricordel évoque le sujet des professionnels qui utilisent leur carte de particulier ou veulent déposer leurs déchets issus du territoire alors qu'eux ne sont pas du territoire. Rémy Fontaine insiste sur le rôle des agents valoristes, qui est primordial sur ce sujet. Ils doivent être vigilants.

### **Limitation ou non du nombre de passage en déchetterie**

R. Fontaine indique que la limitation du nombre de passages de particuliers peut permettre de limiter cette problématique des professionnels qui chercheraient à « frauder » le système. C'est en tout cas une question qui se pose en commission, malgré le fait que les résultats soient actuellement excellents sur la déchetterie de Nozay avec l'accès illimité. C'est un confort pour les gens, qui apprécient le service et participent au bon fonctionnement.

### **Les apports élevés en déchetterie**

G. Virlovet souligne le maillage en déchetteries important sur le territoire (1 déchetterie pour 10 000 habitants), et les chiffres très élevés sur les apports en déchetteries (caractéristique de l'Ouest de la France, mais particulièrement vrai sur le territoire de l'AILB). Pour N. Noël, c'est assez logique, car la déchetterie est une solution de tri et de valorisation, et c'est ce qu'on demande aux usagers. Les déchetteries sont des outils à privilégier, il ne faut pas forcément chercher à limiter les tonnages. Plus il y aura de filières de tri, moins cela sera coûteux car adapté.

### **La déchetterie comme vitrine des collectivités**

C. Theveniaux estime que les déchetteries sont des équipements dont il faut être fier. Il faut considérer les déchetteries, la gestion des déchets, comme une politique publique à part entière, dont on doit redorer le blason. Il faut que ça soit engageant, accueillant. Ça correspond au quotidien des gens. Il ne faut donc pas négliger les déchetteries, il y a beaucoup de choses à y faire, même du point de vue culturel (organisation d'un spectacle pour l'ouverture de la saison culturelle à Nozay par exemple).

### **La question du coût et de la redevance**

R. Fontaine ajoute que quand le site est propre, il y a davantage de respect de la part des usagers. En termes de prix, les habitants savent qu'ils vont devoir payer d'avantage (redevance), mais l'effet est atténué par l'outil, le service. D'où l'importance de la communication pour expliquer aux gens qu'ils ne payent pas que pour le sac de DM qu'ils sortent, mais pour l'ensemble du traitement des déchets, du service.

## **Péréquation des coûts, massification et organisation des territoires**

### **Péréquation de coûts**

C. Theveniaux rappelle que la péréquation des coûts est un élément indispensable à penser : c'est ce par quoi il a fallu commencer pour l'installation des quais de transfert du SMCNA,

ainsi qu'à l'acquisition du foncier. Sans cela, il est impossible d'aller au bout d'un tel projet. Il ne faut donc pas minimiser le travail nécessaire à ce sujet.

En effet, d'après N. Noël, la péréquation des coûts n'est pas un sujet simple, car il sort des sentiers battus de la compétence du syndicat. Dans les alliances du SMCNA certains partenaires ont anticipé la péréquation des coûts de transport pour pouvoir massifier, se rassembler en territoires plus grands, pour faire de gros centres de tri par exemple. Sans péréquation des coûts de transports, le SMCNA n'avait aucun intérêt à suivre le projet. En revanche, avec Nantes Métropole, cette péréquation n'est pas intégrée, et la Métropole ne prévoit pas de payer les kilomètres. Malheureusement, le syndicat n'a pas le poids nécessaire pour le réclamer, ça n'est pas le même territoire, pas les mêmes enjeux, et c'est une chance que Nantes Métropole accepte d'ouvrir ses portes. En somme, c'est plus délicat lorsque l'on s'adresse à un bloc très urbain. Mais quand il s'agit de regrouper des collectivités qui se ressemblent en matière de territoire (semi rural, rural), il est possible de discuter péréquation des coûts.

Pour P. Guiblin, l'objectif de ramener au coût le plus bas pour les citoyens est en effet un travail de longue haleine, avec parfois des freins politiques.

### **Massification, taille critique et alliance des territoires**

J. Marquet indique que c'est une problématique qui résonne avec la situation du SMICTOM Pays de Vilaine : au milieu de 2 métropoles. Sur le sujet de l'UVE, l'avenir est très sombre pour le SMICTOM PV. « On n'a pas pu saisir en temps et en heure les coopérations sur les UVE ». La problématique est forte, puisqu'il n'y a aucune visibilité pour une solution de traitement ultime. Même en passant à 80kg d'OMR par an, il y aura toujours des déchets ultimes. Et la péréquation des coûts n'est pas du tout envisagée à ce jour. Le territoire du SMICTOM PV compte seulement 80/90 000 habitants, il n'est donc pas possible de faire quelque chose tout seul, puisque pour toute unité de traitement aujourd'hui, il faut être à 200, 300 ou 400 000 minimum.

B. Ethoré et J. Marquet s'accordent à dire qu'ils n'ont pas la taille critique pour discuter.

En effet, selon N. Noël, la massification est un réel point d'interrogation. Elle donne l'exemple de ce qu'il s'est passé pour leur solution de tri des emballages : il y avait possibilité d'aller vers Nantes Métropole. Ça n'a pas fonctionné car les discussions n'ont pas abouti sur la partie financière. Nantes Métropole voulait faire payer plus pour les emballages, ce qui a bloqué politiquement puisque le SMCNA pensait que ce n'était pas juste. Le syndicat a ensuite été contacté par Valor3E, syndicat 44, qui a proposé une alliance, avec création de SPL avec 13 collectivités, un tour de force dans les délais courts précédant les élections de 2020. Cela représente 1M d'habitants. « On partait donc d'un petit centre de tri de 3 000 tonnes pour arriver à un mastodonte de 50 000 tonnes ». Il n'y a pas eu d'autre choix que de massifier. Il y a en plus des contraintes sur les transports (le site est loin), mais il n'y a pas de choix au vu des politiques publiques actuelles. Il faut avoir conscience qu'il y a toujours une alternance au niveau des politiques, entre massification et retour au local, et ça évolue constamment. Dans le cadre du contrat avec Nantes Métropole, la massification est très importante, il faudra voir ce que ça va donner.

C. Theveniau rebondit en indiquant que la massification fait aussi le jeu des grands groupes, puisqu'ils sont alors les seuls en capacité de répondre aux appels d'offre. Les contrats de

réciprocité avec les métropoles sont un bon outil pour avancer, mais il y en a peu. Sur la question des déchets au global, il faudrait travailler sur ce sujet, car on a besoin des métropoles pour la massification en gestion de déchets. Les métropoles contactent les collectivités quand ça les arrange (pour leurs boues d'épandage ou sur les ENR par exemple). Les collectivités ne sont pas suffisamment armées pour monter au créneau. D'où l'importance de s'unir, car seul, c'est difficile à porter.

A. Rebin souligne tout de même que les élus métropolitains de Nantes commencent à l'entendre, à vouloir travailler ensemble. Les mentalités évoluent.

N. Noël dit que si le projet d'UVE avec Nantes Métropole aboutit ce sera une ouverture. Pour le projet avec UniTri, c'est plus facile et agréable, car le tri a plutôt bonne image, et est synonyme de création d'emplois. C'est tout de même une massification importante, 60 000 habitants. Si le centre brûle, que se passe-t-il ensuite, « où met-on les 50 000 tonnes ? » Il y a eu beaucoup de questions posées. Pour le moment, ça se passe bien, mais le projet n'est pas encore sorti de terre, et à terme, il n'est pas certain que le syndicat fasse des économies. Concernant les OM c'est d'autant plus délicat. Le SMCNA considère avoir eu de la chance que Nantes Métropole refasse sa DSP sur un incinérateur et l'ait inclus dans son alliance des territoires. C'est un effort important pour Nantes Métropole, puisqu'ils vont doubler la capacité de stockage et ils prennent un risque en concertation. C'est un projet qui demande des efforts mutuels, mais qui est une opportunité pour le SMCNA.

Pour N. Noël, globalement, pour maîtriser les coûts, il faut aller vers des alliances, investir ensemble. Les déchets sont des politiques de longs termes. J. Marquet explique que pour lui, la mise en concurrence récente a fait exploser les prix.

### **Le cas du System, l'entente et le poids des élus**

Pour P. Guiblin, le System n'a plus la taille pour traiter le sujet, avec 44 000 tonnes d'OM et 12 000 tonnes d'emballages. Le président du syndicat réfléchissait à installer une UVE sur le territoire, mais ça ne paraît pas être la bonne solution. Il faut d'abord discuter avant de faire des annonces. D'ailleurs, il y a une forte pression de la population contre l'UVE. N. Noël et J. Marquet confirment qu'il leur paraît impossible aujourd'hui de construire une UVE, du moins sans passer par de la massification. Le System dispose déjà d'une UVEOR, Unité de Valorisation Énergétique et Organique, qui permet de réduire à environ 26 000 tonnes la quantité de déchets non valorisables qui partent à l'enfouissement. Aux problèmes techniques du System, viennent s'ajouter des problèmes politiques, dans un climat très tendu alors que la coopération est très importante, le nerf de la guerre.

En effet, N. Noël souligne que pour monter des projets d'envergure, il est nécessaire d'aller discuter avec les collectivités voisines. Ce n'est pas facile, le SMCNA en a fait l'expérience alors qu'il avait une image négative sur le territoire : « on avait des problématiques d'odeur, on nous disait « vous êtes de branques » ».

Pour le System, il y a eu des tentatives de discussion, mais pas d'accord. Résultat, c'est probablement PAPEREC qui va s'installer à Evain, et les collectivités vont se retrouver pieds et poings liés au privé, avec des coûts non maîtrisés. J. Marquet indique que ça n'est pas encore fait, l'entreprise attend d'avoir les marchés pour lancer des travaux.

S. Feret fait partie de la CC d'Arc Sud Bretagne, membre du Sysem. Selon lui, le Sysem est en charge du traitement des déchets, mais ne veut pas entendre ce qui est porté auprès des habitants, à savoir ce qui concerne la hiérarchie du tri, très importante dans la logique de réduction des déchets ménagers, et qui provient d'une directive européenne. Là où les collectivités incitent au tri, le Sysem lui ne veut pas entendre que les tonnages d'OMR sont amenés à diminuer. Ils sont dans des logiques productivistes qui incitent à renouveler les équipements, en annonçant par exemple la construction d'une UVE sans discussion préalable, alors qu'il s'agit d'enjeux stratégiques. Se pose ensuite la question de la posture des petits EPCI face aux grandes métropoles. Le syndicat ne réfléchit que de manière technique, sans prendre en considération le fait que d'autres EPCI sont déjà impliqués dans d'autres projets, via leur propre syndicat ou des partenariats privés. Dans ces circonstances, rien ne peut se construire. Les CC se retrouvent finalement isolées, sans solution. Il y a un travail à faire pour qu'il y ait plus de diplomatie du déchet. Ça se construit sur la base de la confiance. Il y a un cap à franchir.

Du côté de la CC Nozay, R. Fontaine rappelle que lorsque le site de Treffieux a été mis en place, ils avaient demandé aux autres collectivités de chercher un autre site pour l'enfouissement des déchets, ce qui n'a pas été fait. Il fallait faire de la massification, sur Treffieux, mais ça n'a pas été évident de faire comprendre aux habitants du territoire qu'on passait de 5000 à 30 000 tonnes.

C'est un sujet que retrouve N. Noël avec le sujet de l'extension de la durée du site d'enfouissement à Treffieux : « on se souvient de vous avoir vu nous jurer que ça serait fermé en 2025 ». C'est un travail en amont, qui permet de présenter des éléments, de montrer que les tonnages ont été réduits, que des zones de don ont été créées (ce qui avait suscité des rires à l'époque). La déchetterie est un équipement primordial dans la hiérarchie du tri, mais les syndicats n'ont pas la main sur ce point. Le réseau de déchetteries est vieillissant, mais peu d'élus veulent engager des changements, type Smicval market. C'était la même chose il y a plus de 10 ans lorsque le syndicat a voulu être propriétaire des équipements des recycleries : les élus se sont montrés frileux, et le SMCNA est parti sur de la location. Cela coûte plus cher, et le bail peut s'interrompre à tout moment.

C. Theveniau : « on a tort quand on a raison trop tôt, c'est une réalité dans les déchets ». C'est un travail de longue haleine. Les agents techniques sont forces de proposition, mais il ne faut pas oublier que ce sont les élus qui forment les syndicats et ont la responsabilité. L'engagement des élus est donc un point crucial. N. Noël abonde en ce sens : l'entente politique au-delà du clivage droite – gauche est un point très important. Il faut penser les projets et les investissements pour les usagers. Il est aussi essentiel d'avoir un président de syndicat qui parvienne à fédérer autour des projets, en plus d'avoir une vision sur la politique de déchets. Il s'agit d'avoir du poids.

Pour le Sysem, P. Guiblin explique que chaque collectivité représente 10%, « c'est 80-10-10 ». Ils représentent « 2 petits ». « On a tous démissionné l'année dernière, pour changer de façon de travailler, le problème est que l'on n'arrive pas à se parler ». Le Sysem n'a pas la même vision que les collectivités, qui sont pourtant plutôt d'accord entre elles. Et les collectivités ne parviennent pas non plus à parler aux habitants via le Sysem. Les problèmes sont multiples.

A Redon Agglomération, J. Ricordel estime que Nantes Métropole les traite en vrai partenaire, bien que Redon Agglo soit une petite collectivité. Le relationnel est bon, ce qui tient sans doute aux personnes, techniciens et élus. Lorsque Rennes Métropole s'est dotée d'une UVE,

elle n'a pas voulu associer d'autres collectivités, dont Redon à l'époque. Aujourd'hui, sur d'autres sujets, la métropole semble plus ouverte, davantage dans une approche de travail en commun. Pour le Sysem, ça semble compliqué au niveau politique, et il n'y a pas d'échéance rapide. Un autre point qu'il reste à consolider, et qui est source d'inquiétudes pour J. Ricordel, concerne les emballages, notamment le monopole de certains. Quels sont les risques de la massification ? Par le travail en cours sur le schéma déchetteries (version 3), se pose également la question de ce qu'est une bonne déchetterie de demain avec d'un côté l'exemple de Rennes Métropole, une méga déchetterie avec des milliers de passages, et de l'autre un maillage du territoire plus fin. Enfin, à l'intérieur des déchetteries, il y a d'autres problématiques : sur les déchets verts par exemple. Pour les zones de réemploi, Redon agglomération a des partenariats, mais ça n'est pas encore matérialisé sur place.

Pour N. Noël, s'il y a déjà une sensation de manque de capacité à prendre des décisions, cela risque d'être pire avec la mise en place des REP.

## UVE / UVO / Enfouissement

B. Ethoré considère qu'il y a un problème de fond, qui est le zéro enfouissement. Les métropoles construisent des fours et incinèrent du compostable, là où les collectivités enfouissent de l'incinérable, faute de mieux. Il est nécessaire d'avoir une politique régionale sur le sujet, une vision plus large pour déterminer qui va pouvoir incinérer quoi.

### UVE de Rennes

A. Rebin demande s'il y a des possibilités sur l'UVE de Rennes Métropole. D'après J. Ricordel, tout est déjà calé, bien que les travaux aient pris du retard et que ça ait l'air de coûter cher. J. Marquet indique que Redon Agglomération et le SMICTOM des Pays de Vilaine avaient été consultés à l'époque, mais qu'ils n'étaient pas du tout mûrs. Aujourd'hui, il n'y a pas d'option pour revenir vers Rennes, sauf dans le cadre du vide de four laissé à la DSP. Le projet est passé de 90M€ en 2020 à plus de 150M€ en 2022 et ils ont de nouveau annoncé des surcoûts. La conjoncture est particulière, et de tels investissements sont pour les 40 prochaines années, avec sans doute des investissements intermédiaires à réaliser, mais il s'agit d'unités prévues pour perdurer.

### Projet avec la métropole de Nantes

De son côté, le SMCNA a un engagement sur 20 ans avec Nantes Métropole. Prévu sur 40 ans, l'investissement est sécurisé uniquement sur 20 ans dans le cadre de la DSP, « on ne peut pas plus » précise N. Noël. C'est un grand sujet de débats. Nantes Métropole a l'habitude de fonctionner en DSP. Elle a accueilli le SMCNA dans le projet, l'associe au maximum, tient compte de son avis, mais elle reste propriétaire de l'équipement et souhaite être maître des décisions.

Pour J. Marquet, les conventions d'ententes avec des contrats de réciprocité plus égalitaires devraient être utilisés plus couramment.

N. Noël indique que la DSP sera lancée bientôt, pour un démarrage en janvier 2025. Même si l'usine n'est pas construite, Nantes Métropole prendra une partie des tonnages dès janvier 2025.

J. Marquet questionne la possibilité pour le SMICTOM des Pays de Vilaine de rejoindre le projet. Il s'agirait d'un petit gisement supplémentaire (6 000 tonnes) par rapport au projet global, qui pourrait éventuellement s'insérer dans le vide de four. D'après N. Noël, le projet est déjà bien ficelé, et il paraît compliqué de s'y raccrocher à ce stade. Cela n'empêche pas de faire la demande, pour voir.

## Enfouissement

J. Marquet aborde le sujet de la planification sur le centre d'enfouissement, en région Bretagne. Il estime que c'est une chance pour le SMCNA et le SMICTOM CO d'avoir un centre d'enfouissement, car le risque, c'est qu'il ne reste plus à terme que des sites d'enfouissement privés. C'est une problématique qui va bien au-delà du site du Treffieux et du syndicat, qui concerne les services de l'État. Les Régions pourraient éventuellement appuyer le fait de demander des prolongations de durée des installations, pour éviter qu'il n'y ait plus que des installations privées.

N. Noël précise que le SMCNA a déjà alerté sur ce sujet. P. Guiblin explique que, de leur côté, ils disposent d'un centre d'enfouissement technique, dont les autorisations vont jusqu'en 2032, mais que les capacités de tonnage sont déjà dépassées

J. Marquet insiste sur la distinction public/privé. Pour le public, la problématique est de réduire les tonnages et de faire durer au maximum l'utilisation du site. Dans le privé, ils espèrent obtenir de nouvelles autorisations, et optimisent à 100%. Il demande comment cela se passe pour le SMICTOM CO. B. Ethoré répond qu'ils sont en dessous de l'autorisation. L'enjeu est de faire durer le site le plus longtemps possible. Après le passage en unité de valorisation organique, la moitié de la matière restante est enfouie. L'autre partie est envoyée à Rennes Métropole pour l'incinération. Lorsque Rennes métropole apporte sa matière organique à l'UVO, elle récupère autant de tonnes à incinérer. Ces partenariats permettent de gagner des années sur le remplissage du centre d'enfouissement, avec un objectif à 2028-2030, ce qui pourrait faire cinq années supplémentaires.

P. Guiblin confirme que les autorisations pour les sites publics ont une faible durée. Personne demain ne va ouvrir un centre d'enfouissement, ce n'est plus d'actualité. Pour rebondir aux 20 ans sur 40 ans de la DSP avec Nantes Métropole, il précise qu'il est difficile de prévoir ce que seront les déchets dans 10 ans ou 20 ans, et qu'il s'agit d'enjeux forts, où il peut y avoir des changements de braquet. Pour l'heure, il s'agit de réduire, de favoriser le réemploi, et d'enfouir au minimum.

## L'incinération et la réglementation

Pour N. Noël, les usines de CSR ne sont pas faciles à mettre en place, et « *quoi qu'on en dise, ça reste de l'incinération* », avec des normes, que certains demandent d'ailleurs à enlever, ce qui est discutable. Pour R. Fontaine, c'est un devoir de prendre en compte l'environnement, ce serait grave de ne pas le faire.

C. Theveniau témoigne de sa visite effectuée en Allemagne sur une installation de ce type : « *ils y travaillaient depuis 25 ans, se servaient du combustible dans le réseau de chaleur, mais les règles ne sont pas les mêmes qu'en France. Ils pouvaient réutiliser une partie du combustible pour servir dans le réseau de chaleur. On n'est pas égaux là-dessus* ». D'après N. Noël, on a le droit de le faire, mais avec des règles d'incinération, comprenant des filtres

etc... alors que les cimentiers n'ont pas du tout les mêmes normes. Pour R. Fontaine, en tant qu'élus, on pense souvent réseau de chaleur en pensant bois de chauffage, et cette solution n'est jamais mise sur la table. Il faudrait peut-être réfléchir avec ça : quand c'est possible, il faut y penser, même s'il n'y a pas pour le moment les connaissances techniques.

Pour G. Virlovet, il y a un enjeu économique, mais aussi de toxicité (filtre, fumées) : il ne s'agit pas d'une technologie qui aurait un impact nul.

Brocéliande Communauté dispose d'un réseau de chaleur bois. B. Eثورé explique que le bois utilisé vient du Finistère, pour des prix deux fois moins chers, Rennes Métropole faisant grimper les prix du bois. Ce n'est donc pas optimal d'un point de vue écologique. Concernant les vides de four, il devrait y avoir la possibilité de les combler en reprenant la matière du syndicat. Aujourd'hui, des sociétés comme Véolia viennent avec des tarifs défiant toute concurrence et demandent aux entreprises de ne plus trier, ce qui devrait être interdit.

A. Rebin note que, dans le cadre du contrat de coopération avec la métropole, le sujet des vides de four est à garder en tête pour les discussions à venir entre présidents.

J. Marquet explique qu'il est pour le moment « novice sur le territoire ». Il a néanmoins travaillé à la création de Valor3E, en commençant par un syndicat d'études pour voir s'il était possible de travailler entre élus. Son raisonnement est le suivant : sur ce territoire de 350k habitants, il est dommage que tout le monde soit parti un peu dans tous les sens, car c'est là une bonne échelle pour un syndicat de traitement, en termes de population, de gisement... Avec la tarification incitative, le gisement est moins important que sans. Il émet donc la question suivante : « est-ce une idée qui est complètement farfelue ou non de réfléchir à ça avec un syndicat de traitement du territoire ? »

N. Noël répond qu'à son avis, c'est une échelle qui est même trop juste. Il n'y aura pas de problème pour les études, mais pour trouver un site, les choses vont se compliquer : il faudra trouver la commune qui voudra bien l'accueillir.

C. Theveniau va dans le même sens : c'est aussi compliqué qu'ouvrir une centrale nucléaire. Ça l'est déjà pour les extensions ou les prolongations. Elle ajoute que, sur le mandat dernier, c'est la directrice du SMCNA Nathalie Noël, qui avait insisté, à raison, pour que les intercommunalités membres puissent être davantage investies, pour que tous les présidents puissent siéger au comité du syndicat. Ça ne porte pas de la même manière, notamment face aux grands groupes comme Véolia. C'est en effet une question de légitimité, précise N. Noël. C'est là toute la difficulté d'un syndicat mixte, qui vient des communautés de communes. Elle milite pour que les intercommunalités « soient le syndicat », car si les élus se taisent lors des comités, si les critiques sont faites après la réunion, que ça reste dans les communautés de communes, rien ne se passe. Le syndicat est toujours prêt pour aller dans les communautés de communes, expliquer, présenter les contraintes. Le syndicat n'existe pas sans elles.

## Présentation par Tehop et échanges

G. Virlovet rappelle l'ordre du jour, et les objectifs de la réunion après ce temps de découverte du SMCNA et d'échanges :

- Discuter d'une trame de lettre à écrire

- Construire le futur du groupe de travail déchet

L'objet du groupe de travail n°4 sera de répondre à la question suivante : qu'avez-vous envie de porter, de manière collective ?

Rappel de l'avancement et de ce qui a été décidé le 20-03 :

- Les sujets de la lettre ouverte ont été retenus. Il faut maintenant se poser la question suivante : est-ce qu'on parle de la Région Bretagne seulement ou aussi Pays de la Loire ? J.M. Buf le président du SMCNA suit la question des déchets pour la région Pays de la Loire. Au niveau National il est délégué, vice-président du comité national de l'économie circulaire. Les sujets déchets sur la région Pays de la Loire ne sont pas les mêmes que ceux de la Région Bretagne.
- Un questionnaire diagnostic court a été envoyé aux membres de l'AILB pour aboutir à une cartographie précise du territoire.

Depuis la dernière réunion, plusieurs événements ont eu lieu :

- Rencontre avec la région Bretagne sur le PRPGD ;
- Rencontre sur la REP produits et matériaux de la construction et du bâtiment le 11 avril. J. Marquet y a participé : ça n'a pas forcément apporté grand-chose. Sur le calendrier, le cahier des charges devait être transmis fin avril, et il devait y avoir une réunion la semaine dernière. Mais pour le moment, rien, pas d'informations supplémentaires. N. Noël indique qu'il y a quand même des éléments qui sont sortis, mais que c'est compliqué à mettre en place, car les artisans ne veulent pas payer trop chers. J. Ricordel a jugé la rencontre inutile.

J. Marquet intervient sur la notion d'accueil des matériaux de construction dans les déchetteries, en demandant quelle est la politique à moyen terme : accepter les pro, facturer ? Il y a beaucoup de questions sur l'accueil des pro, notamment là-dessus. → Pour la plupart des acteurs présents, il n'y a pas de position sur le sujet, ils sont en attente de connaître les obligations de la REP. Pour S. Bolan, dans l'idéal, il s'agirait de ne plus les recevoir.

Ce point a relancé le sujet sur la limitation des apports en déchetterie :

- Pour J. Ricordel, cela implique la mise en place d'un nombre de passages limité en déchetterie, car il y a des personnes à plus de 100 passages par semaine, de quoi douter de leur statut de particulier.
- B. Ethoré souligne l'intérêt d'avoir une politique commune et cohérente sur les accès en déchetterie pour éviter des situations aberrantes. Pour lui, il n'y a pas d'utilité à badger si le nombre de passages est trop important.
- A Questembert Communauté, le nombre de passages est limité à 15 passages. La problématique n'est pas tant la limitation des passages que la régulation des afflux pour mieux accompagner les citoyens. Par exemple, concernant les déchets verts, il faudrait trouver des solutions pour que les gens gardent, car ce ne sont pas des déchets mais des nutriments pour la terre.
- En moyenne, d'après C. Theveniau, il y a 12 passages par semaine à la déchetterie de Nozay. Le badge permet aux gardiens de bien identifier les personnes.
- Pour P. Guiblin, limiter le nombre de passage à 15, c'est aussi une manière de réguler les apports des pro.
- S. Feret propose des tarifs progressifs pour les pro et une limitation de passage.

- Mais comme le rappelle P. Guiblin, le système a aussi ses limites, on ne peut pas tout contrôler, entre celui qui possède une petite voiture ou une grosse voiture par exemple. Et il peut y avoir des cas exceptionnels, pour lesquels il faut pouvoir proposer des solutions (exemple de C. Theveniau d'une personne décédée atteinte du syndrome de Diogène).
  - Il y a d'autres cas où il faut expliquer que c'est un coût à prendre en compte par l'usager, par exemple pour quelqu'un qui rénove sa maison, il faut expliquer que ça fait partie du coût de sa rénovation.
  - La CC d'Arc Sud Bretagne a affaire à des artisans qui ne sont pas du territoire et qui veulent déposer leurs déchets provenant du territoire et inversement. Pour le moment, ils refusent les pros hors territoire, mais c'est parfois délicat.
  - C.Theveniau pose la question du monde agricole, considéré comme des pros, pour tous les apports. Ils ont des filières particulières mais pas pour tout. R. Fontaine rappelle à ce sujet que les agriculteurs se sont présentés dernièrement comme des acteurs économiques, donc il y a une logique à les considérer comme des pros.
  - P. Guiblin indique que c'est le même sujet pour les collectivités. B. Ethoré explique que les déchets verts de toutes les collectivités sont refusés.
- ➔ Il ressort de cet échange qu'il y a un sujet d'harmonisation des déchetteries autour des règles régulant les apports.

G. Virlovet enchaîne avec un point sur la cartographie, qui a été mise à jour suite aux premiers retours sur les questionnaires. Les cartes sont les suivantes :

- La compétence « traitement »
- Les sites de traitement pour les membres de l'AILB – OMR
- Les sites de traitement pour les membres de l'AILB – OMR en 2030
- Les sites de traitement pour les membres de l'AILB – solutions alternatives de traitement
- Les sites de traitement pour les membres de l'AILB – traitement des encombrants
- Les sites de tri des déchets – Les centres de tri
- Les sites de tri des déchets – Les centres de tri en 2030

La présentation des cartes a suscité les interventions et échanges suivants :

- Pour Redon Agglomération, la collecte et le traitement sont réalisés sur 25 communautés de communes. La situation est quasi identique pour le SMICTOM Centre Ouest. Pour B. Ethoré, la problématique du SMICTOM CO est claire : passer de 100 000 habitants à 70 000 en perdant des collectes telles que Ploërmel, ça a un impact de 10€ par ménage, ce qui n'est pas envisageable.
- Deux communautés de communes importantes ne participent pas à ce groupe de travail ? Pour C. Theveniau, à un moment elles n'auront peut-être pas le choix, mais à ce stade, elles n'ont pas la même manière de travailler. N. Noël remarque tout de même que l'une est dans les partenariats UniTri et Nantes Métropole.
- Les flèches plus longues indiquent des distances plus importantes... et donc des coûts de transports qui vont peser à l'avenir. Dans une perspective de diviser les émissions de GES par 5 d'ici 2050. C'est donc un vrai sujet.
- Concernant les solutions alternatives, et donc les UVE, S. Feret répète qu'il n'est pas possible de mettre ça en place sur les petits territoires. Ou alors, il faut étudier la piste des serres chauffées...
- Pour les centres de tri, N. Noël explique que, lors des appels d'offre du SMCNA, le mieux placé au niveau du tri était Suez, mais avec des tarifs trop élevés. En analysant

avec le critère transport, c'était plus intéressant d'aller plus loin, car les quais de transferts permettent cette flexibilité : le choix des exutoires. Il vaut mieux avoir plusieurs prestataires, et avoir la vision sur les différentes filières.

- Cependant, J. Ricordel demande si, pour les déchetteries, il ne vaut pas mieux mutualiser en termes de distances, certains habitants d'une commune pouvant se trouver plus près de la déchetterie de la commune voisine par exemple.
- Sur la carte des centres de tri, R. Burban précise que le Sysem n'a à ce jour plus de solution de centre de tri en 2026, bien qu'une des solutions envisagées soit Paprec.

La présentation continue ensuite sur les pistes de solutions envisagées et sujets identifiés lors de la précédente réunion, à porter en commun et à présenter à la Région. D'ailleurs, pour C. Theveniau, il ne faut pas attendre uniquement des Régions, sachant qu'elles ont seulement la compétence de planification.

B. Ethoré souhaite signaler la réelle difficulté sur l'enfouissement, qui constitue la préoccupation majeure, la seconde étant la maîtrise des coûts. Combien doit payer l'usagers ? Il prend l'exemple des recycleries : combien de personnes ça amène et quel coût ça a ?

C. Theveniau souligne la grande disparité à l'échelle des régions, qui fait que tous ne partent pas sur la même ligne de départ. Il y a besoin d'un regard un peu plus haut, peut-être en la personne de Jean Michel Buf, qui connaît bien l'univers déchets, par rapport aux filières notamment. Il serait intéressant de s'appuyer sur lui pour préparer la lettre, car y a un gros travail à faire au niveau des filières qui est déjà mené par les industriels qui font la pluie et le beau temps.

Le monopole du privé (exemple de Paprec) est en effet un sujet d'inquiétudes pour le SICTOM CO représenté par B. Ethoré, notamment au niveau de la gestion des coûts.

N. Noël indique que les REP ne sont que du monopole, les collectivités n'auront plus choix. Ils imposent leur loi, leurs contrats, qu'il n'est pas possible d'amender. Avec le tribunal des conflits, les syndicats sont des prestataires. Accepter les REP en déchetterie, c'est devenir leur prestataire. Il y a actuellement un groupe de travail REP pour savoir comment le syndicat se positionne. Si les collectivités ne sont pas fortes dans leurs décisions, elles ne feront jamais contrepoids et « *tout ce qui est valorisable risque de nous échapper.* »

Les difficultés rencontrées par chacun, notamment le SMICTOM, sont abordées.

Concernant le traitement (OMR, tri, déchets ultimes) en enfouissement, il y a une inquiétude sur les installations, qui vont toutes devenir privées à l'échelle de la Région Bretagne, ce qui va conduire à une augmentation des prix. Ce serait favorable que les installations publiques puissent perdurer dans le temps si elles n'utilisent pas toutes leurs capacités de traitement. Sur les OMR, par exemple, Pontivy souhaite augmenter la capacité de son UVE et de son réseau de chaleur : ça n'est pas si loin, peut-être qu'il faut autoriser/favoriser l'implantation de ces UVE, qui vont être la solution de déchets ultimes avec la suppression des centres d'enfouissement. (Pontivy, échéance 2030).

Sur le tri, depuis 2015 et l'installation du gros centre de tri de PAPEREC, les centres de tri ont été tués (Vitré, Saint-Malo, Vannes...) : il faudrait que la région Bretagne crée la possibilité d'un centre de tri à maîtrise d'ouvrage publique (un prévu sur le secteur sud et nord est). Le

problème, selon N. Noël, est que si les privés vont plus vite pour répondre, c'est foutu. D'après R. Burban, la région a dit qu'elle ne se mêlerait pas de ce sujet. Pourtant, selon J. Marquet, elle a la capacité de dire qu'il favorise l'implantation.

Le problème, rappel N. Noël, c'est qu'il faut faire émerger une alliance des territoires. Si ça ne vient pas de là, ça va partir au privé. Le fait de maîtriser en amont l'équipement et l'investissement donne des garanties sur la maîtrise des coûts. Mais ça n'est pas simple de trouver une entente.

Le dernier point abordé par J. Ricordel concerne le volet communication sur les déchets : il peut être intéressant de demander de l'aide sur ce point pour expliquer qu'il y a aussi des enjeux environnementaux derrière, et pour faciliter l'adhésion des usagers/citoyens.